

20.— Succursales de chaque banque à charte canadienne dans chaque province et dans les autres pays, 31 décembre 1951—fin

Banque à charte	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T.N.-O.	Autres pays	Total
Banque de Montréal.....	36	50	63	2	5	517
Banque de la Nouvelle-Écosse.....	22	23	31	—	25	369
Banque de Toronto.....	24	14	17	1	—	215
Banque Provinciale du Canada.....	—	—	—	—	—	135
Banque Canadienne du Commerce.....	46	48	75	3	9	544
Banque Royale du Canada.....	74	55	62	1	62	718
Banque du Dominion.....	4	10	5	—	2	154
Banque Canadienne Nationale.....	—	—	—	—	1	240
Banque Impériale du Canada.....	24	28	17	1	—	208
Barclays Bank (Canada).....	—	—	1	—	—	4
Total.....	230	228	271	8	104	3,104

Le nombre des succursales des banques canadiennes hors du Canada a rapidement augmenté durant la première guerre mondiale et immédiatement après. Le total était de 206 en 1921. Depuis lors, il a graduellement diminué.

21.— Succursales en d'autres pays des banques particulières à charte canadienne, 31 décembre 1950 et 1951

Banque et lieu	1950	1951	Banque et lieu	1950	1951
Banque de Montréal—			Banque Royale du Canada—		
Royaume-Uni.....	2	2	Royaume-Uni.....	2	2
États-Unis.....	3	3	Antilles britanniques.....	12	12
Banque de la Nouvelle-Écosse—			États-Unis.....	1	1
Royaume-Uni.....	1	1	Cuba.....	17	18
Antilles britanniques.....	13	13	Porto-Rico.....	3	3
République Dominicaine.....	1	1	Amérique centrale et du Sud.....	19	19
États-Unis.....	1	1	Haiti.....	1	6
Cuba.....	7	7	République Dominicaine.....	5	1
Porto-Rico.....	2	2	France.....	1	1
Banque Can. du Commerce—			Banque du Dominion—		
Royaume-Uni.....	1	1	Royaume-Uni.....	1	1
Antilles britanniques.....	3	3	États-Unis.....	1	1
États-Unis.....	5	5	Banque Canadienne Nationale—		
			France.....	1	1
			Total.....	103	104

Sous-section 2.—Caisses d'épargne du gouvernement et autres

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie. Vient d'abord la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a au Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu des lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère des Finances. Les sociétés de crédit coopératif sont d'autres organismes visant à encourager l'épargne en favorisant l'économie régulière.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (Vict. 31, chap. 10), "afin d'ajouter aux 98453—74½